

Séance du 2 juin 2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DECISION MODIFICATIVE N°1 – 2025 – BUDGET PRINCIPAL
(CORRECTION - annule et remplace la délibération déposée en sous préfecture le 05/06/25)

L'an deux mil vingt-cinq,
Le deux juin,
A dix-sept heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, à MONTBELIARD, après convocation légale, sous la présidence de :
Annie VITALI, Vice-Présidente,

Etaient présents :

Mme Annie VITALI, Mme Ghénia BENSAOU, Mme Nora ZARLENGA, Mme Gisèle CUCHET, M. Karim DJILALI, membres du Conseil Municipal

Mme Marie-Thérèse RIDOUX, Mme Antoinette HINGRAY, M. Joël GOMARD membres désignés par le Maire

Assistaient à la réunion :

Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS
Mme Béatrice MAIRE, Responsable Pôle Administratif et Financier

Etaient excusés :

Mme BIGUINET, Maire et Présidente du Conseil d'Administration
Mme Sidonie MARCHAL, membre du Conseil Municipal
M. François LEBEAU, Mme Evelyne VERNET membres désignés par le Maire
M. Laurent LAMAURIE, Directeur Général Adjoint des Services

La Décision Modificative n°1 fait apparaître en section de fonctionnement et d'investissement, des inscriptions et des ajustements de crédits en dépenses et en recettes.

Elle se cumule avec le Budget Primitif.

L'équilibre financier de cette DM1 est le suivant

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 750 €	1 750 €
Investissement	0 €	0 €
total	1 750 €	1 750 €

BUDGET PRINCIPAL					
DEPENSES					
CHAPITRE	NATURE	LC	LIBELLE DE LA LIGNE DE CREDIT	AJUSTEMENT + ou -	OBSERVATIONS / JUSTIFICATIONS
FONCTIONNEMENT				1 750.00	
65	65888	21806	Charges exceptionnelles	1 750.00	Remboursement Usager
INVESTISSEMENT				0.00	
20	2051	8076	Acquisition logiciels	9 500.00	Achat du logiciel Adelyce
20	2051	8076	Acquisition logiciels	1 000.00	évolution du logiciel Données de santé
20	2051	8076	Acquisition logiciels	1 050.00	Formation smartphones
21	21848	932	Autres immo corp	-11 550.00	réajustement
RECETTES					
CHAPITRE	ARTICLE	LC	LIBELLE DE LA LIGNE DE CREDIT	AJUSTEMENT + ou -	OBSERVATIONS / JUSTIFICATIONS
FONCTIONNEMENT				1 750.00	
75	75888	1021	Autres produits exceptionnels sur ope	1 750.00	somme a payer ligier

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- D'approuver la décision modificative N°1 – 2025 du Budget Principal

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter la présente disposition.


Après délibération, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette proposition.

Pour extrait conforme,
A Montbéliard, le 4 juin 2025

Déposé en Sous-Préfecture le 12 juin 2025

Pour la Vice-Présidente et par délégation,
La Directrice




I.AOUAD